

**Arrêté du 17 mai 2010 portant cessation de fonctions et nomination
(régisseurs d'avances et de recettes) TGI de QUIMPER**

NOR : JUSB1014479A

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre de la justice et des libertés,

Vu le décret n°92-681 du 20 juillet 1992 relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu l'arrêté du 7 mars 1996 habilitant le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des juridictions civiles et pénales ;

Vu l'arrêté du 14 mai 1996 portant institution de régies d'avances et de régies de recettes auprès des juridictions civiles et pénales ;

ARRÊTE

Article 1

Les dispositions de l'arrêté du 1er février 2010 portant nomination de Madame LEFEVRE Virginie, épouse ROBERT, secrétaire administrative de classe normale, en qualité de régisseuse suppléante du tribunal de grande instance de QUIMPER, sont modifiées comme suit :

- Au lieu de : «Madame LEFEVRE Virginie, épouse ROBERT, secrétaire administrative de classe normale, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante du tribunal de grande instance de QUIMPER, en remplacement de Madame LE PAPE Monique, épouse PLOUHINEC»,

- Lire : «Madame LEFEVRE Virginie, épouse ROBERT, secrétaire administrative de classe normale, est, à compter de la date du présent arrêté, nommée régisseuse suppléante du tribunal de grande instance de QUIMPER».

Article 2

La directrice des services judiciaires est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel du ministère de la justice et des libertés et notifié par les chefs de la cour d'appel de RENNES en leur qualité d'ordonnateurs secondaires au comptable assignataire.

Fait à Paris, le 17 mai 2010

La ministre d'État, garde des sceaux, ministre
de la justice et des libertés,
Par délégation la chef du département de la
gestion administrative et prévisionnelle des
personnels de greffe

Françoise LESTRADE